

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 29 juin 2021

France Relance : 9 opérations lauréates pour le recyclage des friches en Isère

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, dans la droite ligne de la stratégie « Eau Air Sol » pour la préservation des ressources naturelles. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la valorisation doit être préférée à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets.

La réutilisation de friches ou de foncier déjà artificialisé s'accompagne le plus souvent d'un surcoût de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde. Dans le cadre du plan France Relance, un appel à projets pour le recyclage foncier des friches était doté de 300 millions d'euros au niveau national. Neuf opérations en Isère, recyclant une superficie de 20 hectares de friches dans le département, sont ainsi lauréates d'une subvention de l'État de 4 millions d'euros.

D'une part, six opérations lauréates en Isère pourront être engagées ou accélérées dans leur mise en œuvre, contribuant ainsi à la résorption de friches, au renouvellement urbain et à la relance économique :

- Voiron (1 800 000 euros) - ZAC Rossignol République (4,5 hectares)
- Pont-de-Chéruy (376 654 euros) - Réhabilitation de la friche de Téfrimétaux et requalification des îlots A, B et E de la ZAC Centre-ville (0,9 hectare)
- Saint-Marcellin (314 000 euros) - Réhabilitation de l'îlot Gambetta (0,05 hectare)
- Vizille (250 000 euros) - Requalification de la friche industrielle Alliance (1,6 hectare)
- Échirolles (250 000 euros) - Requalification de la friche industrielle Allibert (10 hectares)
- Grenoble (89 050 euros) - Réhabilitation de la ZAE des Peupliers Nord (0,25 hectare)

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



D'autre part, trois opérations lauréates en Isère bénéficient du fonds de l'ADEME dédié aux anciens sites industriels ICPE ou anciens sites miniers :

- Saint-Clair-de-la-Tour (710 904 euros) - Friche de la Corderie (2,3 hectares)
- Pont-de-Chéruy (216 323 euros) - Réhabilitation de friche industrielle (0,85 hectare)
- Saint-Siméon-de-Bressieux (44 323 euros) - Dépollution en vue de la requalification de l'usine pensionnat Girodon

Devant le fort succès et le nombre de dossiers déposés, une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros a été ajoutée sur le fonds friches et un second appel à projets sera lancé d'ici la fin de l'année 2021.

Ces résultats reflètent la prégnance des enjeux de recyclage foncier dans les territoires. Dans le cadre de la relance, il s'agit de répondre aux besoins de renouvellement de la ville sur elle-même dans les secteurs à forte pression démographique et économique, parfois conjuguée à des contraintes géographiques et de reconversion d'anciens bassins industriels.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01